



DECLARATION SNES/SNUEP-FSU CAPN Mouvement Eclair du 5 Juin 2012

Cette déclaration fait suite, et complète pour la catégorie des CPE, celle des élus SNES-FSU lors de l'ouverture de la FPMN le 04 juin 2012.

Comme chaque année, les élus du SNES-SNUEP-FSU s'alarment de la situation de trop nombreux collègues dont la mobilité est rendue impossible par le blocage du mouvement. La principale cause en est bien évidemment, le manque criant de postes, conséquence directe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. A l'heure actuelle, il reste encore près de 400 collèges sans CPE, et de trop nombreux établissements sont sous-dotés malgré un nombre important d'élèves, et une demande forte des familles pour qui le CPE est un interlocuteur privilégié. Afin de pallier l'urgence, et dans le but d'assurer une rentrée satisfaisante aussi bien pour les établissements que pour les usagers, nous réclamons la création de 150 postes de CPE. A ce titre, la création d'une liste complémentaire, dont nous nous félicitons car elle correspond à une de nos revendications, peut permettre de pourvoir l'intégralité des 245 postes offerts au concours externe tout en répondant pour partie à notre demande de recrutements supplémentaires.

De plus, les besoins des académies en postes et en titulaires remplaçants ne sont pas couverts, de nombreux supports sont soustraits au mouvement (Eclair, stagiaires) fermant ainsi de nombreuses possibilités de mutation pour les collègues. Et si nous sommes réunis ce jour dans l'urgence, pour examiner les propositions de l'administration relatives aux affectations en établissements « ÉCLAIR », conformément à la réglementation confirmée dans les discussions en Conseil d'État, c'est grâce au recours en référé-suspension du SNES visant la note de service n°2012-018 du 30 janvier 2012, et obligeant notre administration à respecter le rôle et les attributions des instances paritaires.

Force est de constater que ce projet lèse les CPE à double titre :

- d'une part, en contournant le mouvement et en permettant à des collègues n'ayant pas le barème suffisant, l'entrée dans une académie au détriment de ceux n'ayant pu rentrer à l'inter, et ce malgré des situations reconnues (RC, enfants, séparation,...)
- d'autre part, en empêchant l'entrée dans les académies libérées par les candidats retenus sur les postes Eclair, et ce même si ce sont des académies attractives (Nice, Rennes,...)

Le SNES demande donc l'abrogation de tous les textes du dispositif Eclair, la fin immédiate du profilage des postes et le retour à des affectations selon les règles communes, examinées au sein des commissions paritaires. En tout état de cause, les capacités d'accueil ainsi libérées doivent à minima être pourvues dans le cadre classique du mouvement inter académique national !

Concernant les stagiaires, leur affectation sur poste vacant a pour conséquence l'asphyxie du mouvement pour tous, ainsi que la mise à mal de leur formation.

La diminution d'1/6 de leur temps de service, décidée par le ministre constitue une première étape que nous actons positivement. Cependant, elle ne tient pas compte de la spécificité de la catégorie, des contraintes des établissements qui ne seront pas compensés, et par conséquent de l'intérêt des élèves et du système public d'éducation dans son ensemble. C'est pourquoi, nous demandons un allègement significatif des stagiaires qui soit d'au moins 1/3 du temps ainsi qu'une compensation pour l'établissement d'accueil. Par ailleurs, nous demandons aussi une communication préalable de la ventilation prévisionnelle par académie, 500 points pour tous les ex-AED et ex-MISE quel que soit le concours obtenu, la possibilité d'affectation simultanée même pour des lauréats non pacsés ou mariés, le RC sur la résidence professionnelle ou personnelle du conjoint comme pour le mouvement des titulaires, les points RRE et la réintroduction dès septembre 2012, des stagiaires dans les tableaux d'avancement. Bien évidemment, dans le cadre du dialogue social, nous souhaitons la réintroduction immédiate des GT d'affectation nationaux et académiques des stagiaires.

Le SNES-FSU réaffirme sa demande au nouveau ministre d'une mise en place rapide d'un plan d'urgence susceptible d'améliorer les conditions de la prochaine rentrée pour les élèves et les personnels. L'ensemble des acteurs du service public d'éducation attend des signes forts. Pour les élus, il s'agit de retrouver un dialogue social de qualité dans le respect de leur rôle et de leur travail.

**Vœu proposé par les FPMN et CAPN des corps du second degré
Lundi 4 juin 2012- Mardi 5 juin 2012**

Les FPMN et CAPN réunies des corps du second degré demandent l'abrogation immédiate des textes ministériels concernant l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et l'affectation en établissement « ÉCLAIR ».

Elles demandent également une programmation pluriannuelle des recrutements de titulaires enseignants, CPE et CO-Psy.

Stagiaires :

- Elles demandent un allègement significatif du service de stagiaires (-1/3 de service dès septembre 2012),
- que soient créés les BMP *ad-hoc* pour un meilleur déroulement de l'année de formation,
- que soient reversés au mouvement intra tous les postes ainsi libérés,
- que soit effectuée activement dans tous les établissements, à partir de l'utilisation des rompus et des volumes d'H.S.A., la réduction des compléments de service pour tous, titulaires de postes comme TZR.